

CHRONOLOGIE FONCIERE DANS LA REGION D'OUED ZENATI AU NORD EST ALGERIEN.

Latifa BOULAHIA ¹, Djamel RAHAM ² et Carlo PREVIL ³

1 Institut de Gestion Techniques Urbaines (GTU), Université d'Oum El Bouagui, Algérie

2 Faculté des Sciences de la Terre, de l'Aménagement et de la Géographie, Université de Constantine, Algérie

3 Unité de recherche et d'enseignement (UER) en Sciences de l'éducation, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Canada

Reçu le 11/10/2016 – Accepté le 07/12/2017

Résumé

Dans le milieu rural, malgré le lancement de plusieurs programmes de développement agricole et rural associés à des politiques foncières destinés à améliorer le niveau de vie des populations, les problèmes d'accès à la terre émergent sur la table des réunions lorsqu'il s'agit de promouvoir le système de production agricole. Dans ce cadre, notre propos est de savoir où est-ce que nous sommes arrivés en Algérie et comment ces programmes ont été mis en œuvre, à travers l'étude de cas de la région d'Oued Zénati dans la wilaya de Guelma au Nord Est Algérien.

Mots clés : Développement agricole et rural, politiques foncières, accès à la terre, production agricole et la région d'Oued Zénati.

Abstract

In rural areas , despite the launch of several agricultural and rural development programs related to land policy to improve the living standards of the population , problems of access to land emerged on the table meetings when s' is to promote the agricultural production system. In this context, our purpose is, where do we arrived in Algeria and how the programs were implemented, through the case study of the region of Oued Zenati in Guelma north Eastern Algeria.

Keywords: Agriculture and rural development, land policies, access to land, agricultural production and region of Oued Zenati.

الملخص

في المناطق الريفية، على الرغم من إطلاق العديد من برامج التنمية الزراعية والريفية ذات الصلة بالسياسة العقارية لتحسين مستوى معيشة السكان، تظهر مشاكل الوصول إلى العقار على مائدة الاجتماعات عندما يتعلق الأمر بتعزيز نظام الإنتاج الزراعي. في هذا السياق، هدفنا هو معرفة أين وصلنا في الجزائر وكيف تم تنفيذ هذه البرامج، من خلال دراسة حالة لمنطقة وادي الزناتي في قالمة شمال شرق الجزائري.

الكلمات المفتاحية : الزراعة والتنمية الريفية، وسياسات الأراضي والحصول على الأراضي والإنتاج الزراعي ومنطقة وادي الزناتي..

Introduction :

L'évolution de l'Algérie depuis longtemps a été caractérisée par des périodes de transformations qui ont marqué toute son histoire suite à des interactions d'ordre historiques, économiques ou politiques. Concernant le milieu rural, depuis l'indépendance à nos jours, dans le souci d'apporter une sécurité alimentaire au pays, plusieurs programmes de développement agricole et rural associés à des politiques foncières, ont été engagés dans le but de promouvoir le système agricole.

Il faut rappeler qu'à partir de l'an 2000, suite à la hausse des prix du pétrole, le lancement du Plan National de Développement Agricole (P.N.D.A) a été mis en route devenu (P.N.D.A.R) en 2002, suivi de la Stratégie Nationale de Développement Rural Durable (S.N.D.R.D) en 2004, qui a mené à la première phase de la politique du Renouveau Rural (P.R.R) en 2006 et la deuxième phase en 2010. Parmi ses objectifs, la protection de l'environnement, la valorisation des patrimoines ruraux et la revitalisation des zones rurales à travers la promotion et la consolidation des projets de proximité de développement rural intégré (P.P.D.R.I).

Cependant, dans le milieu rural, outre que les difficultés socioéconomiques, problèmes du chômage, accès au logement, attractivité des territoires et protection de l'environnement, les problèmes d'accès à la terre restent encore d'actualité lorsqu'il s'agit de promouvoir le système de production agricole. « La maîtrise foncière est la clef du développement rural ». (Boisson, 2005).

Le foncier agricole a été considéré depuis bien longtemps comme un handicap au développement de l'agriculture algérienne, étant donné que c'est la plaque tournante de tous les rapports sociaux, résultant d'une interférence d'un ensemble de facteurs historiques, politiques, juridiques, économiques, techniques et socioculturels. « Le foncier a une prégnance particulièrement forte sur toute l'évolution des campagnes algériennes, car la colonisation était agraire, la décolonisation a été agraire aussi » (Côte, 2005, p 54). Il s'est caractérisée par les grandes transformations qui ont marqué l'histoire de l'Algérie, c'est-à-dire « l'espace agraire, dans sa structure, comme dans sa dynamique, ne peut être saisi et compris que par référence à un triple héritage : Pré Coloniale, Coloniale et Post coloniale ». (Côte, 1983, p53).

A travers le cas de la région d'Oued Zénati, on mettra le point sur les incidences de quelques décisions-clés prises à l'échelon national sur la structure, le fonctionnement et la dynamique des espaces ruraux. Selon Brunet (1993), « reconstitué l'histoire d'une région, ne comporte en soi aucune explication, seulement une succession, à laquelle en s'efforce a postériori (...), de trouver une logique, ou des lois, sinon un "sens" ». (Cité par Gumichian et Marois, 2000, p 89).

A cet effet, une description chronologique des mutations agraires est nécessaire afin de nous aider à comprendre la structuration de l'espace rural et les transformations qu'il a subies durant les différentes phases

historiques du pays; depuis l'Autogestion agricole (1962-1970), la Révolution Agraire (1971-1980), la Restructuration (1981-1986) jusqu'à la Réorganisation (1987-2010).

2. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA REGION D'OUED ZENATI :

2-1 Milieux physique :

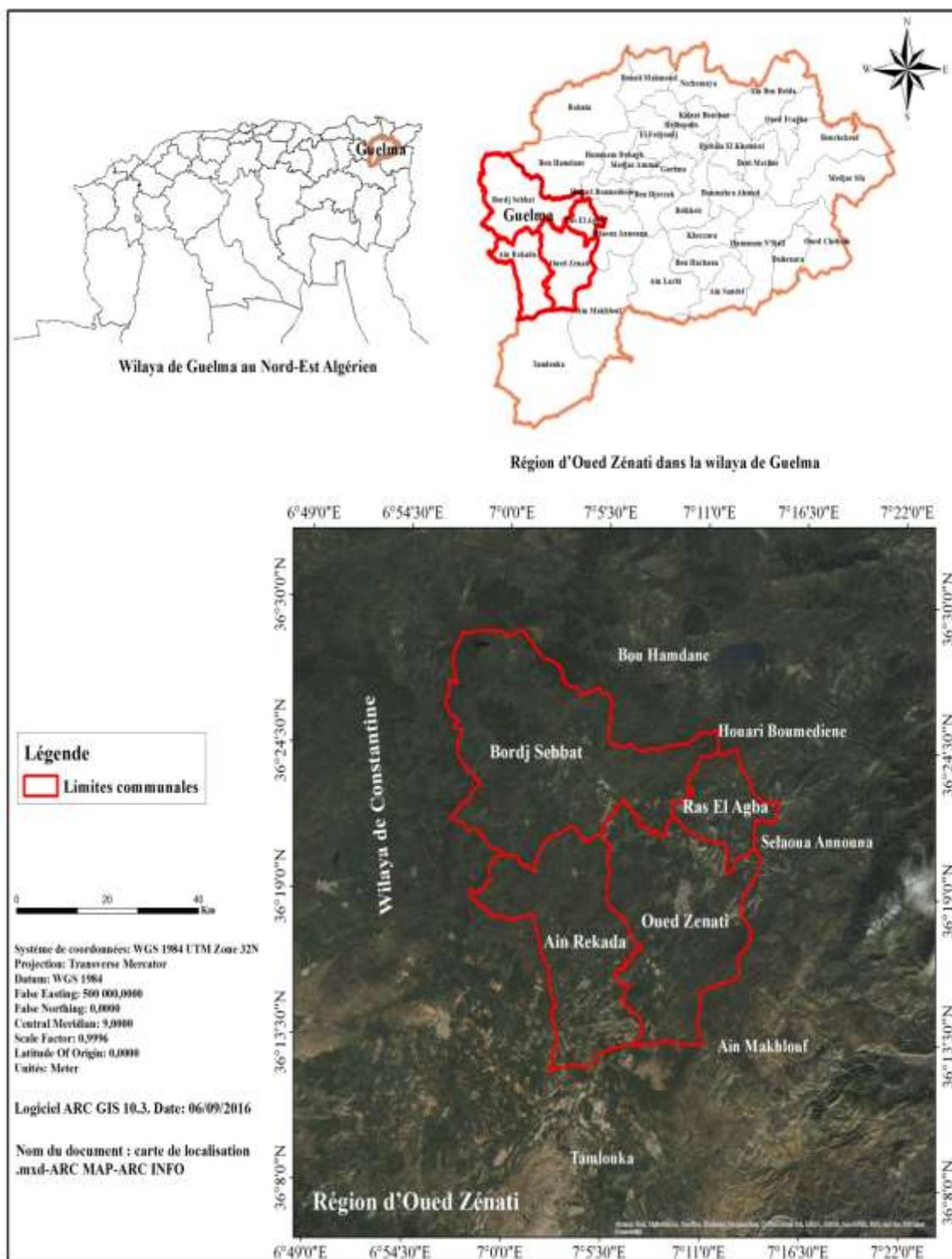
La région d'Oued Zénati se situe dans la wilaya de Guelma, est limitée par les communes de Bouhamdane et Ain Hssainia au Nord, par les communes de Houari Boumediene et Ain Makhlouf et par la commune d'Ain Larbi du côté oriental. D'une superficie totale de 491.33 Km², elle est constituée des communes d'Oued Zénati, d'Ain Régada et de Bordj Sabath, de la daïra d'Oued Zénati et de la commune de Ras el Agba faisant partie de la daïra d'Ain Hssainia, formant la subdivision agricole d'Oued Zénati. (Carte n°1).

La position en latitude faisant d'Oued Zénati une partie intégrante du bassin de Guelma, la continentalité et l'altitude déterminent des nuances dans son climat, ainsi que l'importance de la dégradation du Sub-humide vers le Semi-aride. Ces deux faits caractérisent la région par deux périodes, une froide et humide s'étendant de l'automne à l'hiver et la 2e sèche et chaude s'étendant du printemps à l'été, expliquant le climat tempéré qui la caractérise.

La région d'Oued Zénati fait partie des quatre sous ensemble géophysiques constituant la wilaya de Guelma, elle possède un relief montagneux plus ou moins morcelé constitués de vallées, de plaines et de collines. La vallée alluviale d'Oued Zénati englobe les terrains situés dans des terrasses tout au long de l'Oued Zénati, ainsi que la vallée de la plaine de Sellaoua, considérée comme une zone de transit entre le Tell et les hautes plaines, situé au Sud de la commune d'Oued Zénati, dans l'axe Nord-Ouest, Sud-Ouest, constituant le prolongement de la plaine de Tamlouka qui fait partie de la région des hautes plaines.

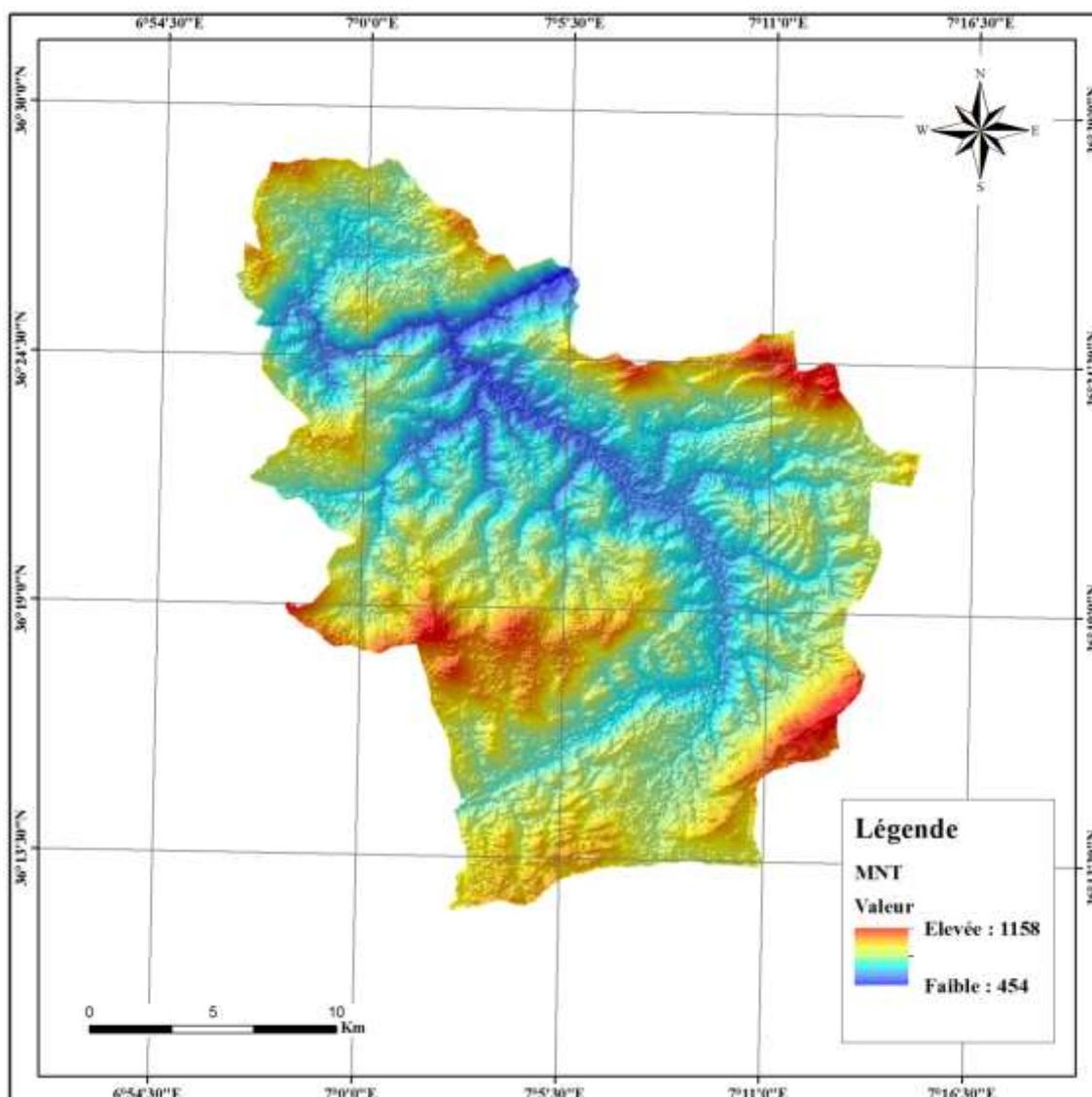
Les piedmonts sont constitués de pentes qui sont relativement répandus en aval de l'Oued Zénati. Il se trouve aussi au Nord à Aioun Dhane tout le long de l'Oued Sabath. Les pentes relativement fortes représentant des collines éparpillées un peu partout dans la région d'Oued Zénati sur une altitude de (500 à 700 m), au Nord comme au Sud et forment les limites avec Djebel Fertassa et tout le Douar des Beni Ahmed au Nord à Bordj Sabath. Les pentes les plus fortes se trouvent au milieu des monts de Ksar El Azeb et d'El Hoffra au Nord. Le versant Sud n'offre aucune potentialité agricole à l'exception de quelques étroites vallées exploitées en céréalicultures intensives. Le plus haut sommet se trouve à "Djebel Ancel" au Sud-Est d'Oued Zénati, à 1100 m d'altitude. (Carte n°2).

Figure n°1 : Région d'Oued Zénati : Carte de localisation.



Source : Élaboration propre.

Carte n°2 : Région d'Oued Zénati : Modèle numérique de terrain (MNT).



Source : Élaboration propre.

La région d'Oued Zénati se caractérise par sa structure argileux-marneuse au Nord et les croûtes calcaires dans la région Sud. On trouve généralement entre Oued Zénati et Ras Al Agba, des masses du Crétacé supérieur et l'Eocène inférieur qui se sont déplacées du Nord-Ouest vers le Sud-Est. Les formations du Quaternaire se trouvent tout le long des abords de l'oued Zénati, tel que les alluvions récentes : ce sont des limons, des graviers et des galets roulets, et les Eboulis : à blocs, à gangue marneuse et en masse. (Notice explicative de la carte géologique de Constantine au 1/200 000).

Elle est marquée par la présence d'un Oued d'où la commune tire son nom "l'Oued Zénati", ainsi que "Oued Sabath" et "Oued Bou Sekoune". L'Oued Zénati traverse la région sur un axe orienté WSW-NE, avec 20 km de longueur, il se croise avec les deux oueds sur la rive Est et rejoignent l'oued Bouhamdane pour se jeter tous dans la Seybouse. L'Oued Sabath de moindre

importance, est alimenté par un réseau très dense à l'Ouest se jette dans l'Oued Zénati, les cours d'eau temporaires prennent naissance au niveau des hauts reliefs et se déverse dans les oueds, surtout "Ain Safsafa et Ain Sandal".

Quant au couvert végétal, à côté de la forte présence de la céréaliculture dans la région, la végétation est présente tout le long des oueds et se limitent essentiellement aux espèces indicatrices des sols humides telles que le "Nerium Oleander" (Lauriers-rose) et le "Ampélodesmos Mauritanicus" (Diss). (Amireche & Kharfouchi, 1980). La partie Nord est couverte de forêt de "Quercus Suber" (chêne liège), à Beni Medjeled et Douar Beni Ahmed, par contre la partie Sud est dénudée offrant un terrain favorable à l'érosion, à l'exception de Djebel Ancel où se trouve forêt d'Eucalyptus. (Tableau n°1).

Tableau n°1 : Région d'Oued Zénati : Critères du milieu naturel.

Milieu Critères	Vallée d'Oued Zénati : Les terrasses	Plaine	Collines	Piémonts de montagnes (versants gréseux)
Topographie	500 à 600 m	700 m	600 à 700 m	800 à 1 100 m
Pentes	0 à 10 %	0 à 10 %	10 à 20 %	20 à 30 %
Climats	Sub - Humide Semi-Aride	Semi-Aride	Sub - Humide Semi-Aride	Sub – Humide Semi-Aride
Sols	Sols Alluviaux	Sols calciques	Sols calcaires	Sols insaturés
Couvertures végétales	Cultures Plantations	Céréales	Céréales	Maquis, Forêt, Broussailles
Hydrologie	Oued	Réseau mois dense	Réseau temporaire très dense	Réseau temporaire dense
Source et débits	Environ 8, 2 à 4 l/S	Environ 6, 5 à 10 l/S	Plus de 10 5 à 12 L/S	Plus de 10 2 à 6 L/S
Principaux affleurement	Matériel Alluvial	Croutes Calcaires	Marne argileuse, calcaire	Grés, Argiles de l'Oligocène
Structure	Nappe Ultra tellienne	Terrains Sédimentaires	Nappe Ultra tellienne	Nappe Numidienne
Érosion	Sapement de Berge	Ruissellement diffus	Glissement, ravinement, Bad- lands	Ravinement, Bad- lands, éboulis

Source : Cité par Amireche & Kharfouchi, (1980), p 27.

2-2 Répartition des hommes et leurs activités actuelles :

2-2-1 Du village vers la petite ville d'Oued Zénati :

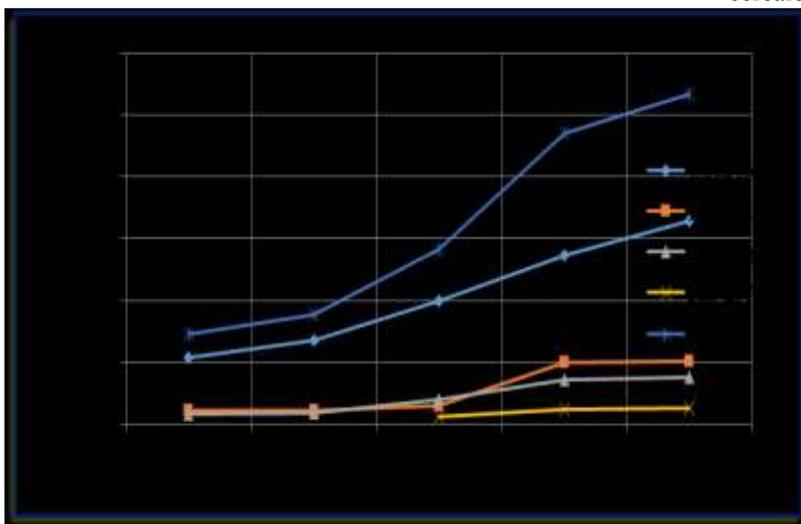
Cette agglomération est devenue actuellement la principale concentration urbaine dans notre région d'étude. Selon les différents recensements de la population et la loi portant orientation de la ville du 20 février 2006, la stratification urbaine des agglomérations dans notre pays se fait selon plusieurs critères légaux et statistiques. La petite ville est une agglomération urbaine dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants. L'agglomération urbaine est un espace urbain abritant une population agglomérée d'au moins 5 000 habitants. Le semi rural doit avoir un seuil minimum d'habitants fixé à 3000.

Le village d'Oued Zénati initialement Sidi Tamtam, a tiré son nom du premier homme issu des Zénata qui s'est installé au bord de l'Oued le « Znati » et qui a porté son nom par la suite. Un village situé sur une altitude de 621 m, a été créé à cet endroit en 1865 par la Société Générale Algérienne (S.G.A), se localisant à 40 km de la ville de Guelma, à 110 km de Bône et à 65 km de Constantine.

Après l'indépendance, la région d'Oued Zénati était une commune faisant partie de la wilaya de Constantine jusqu'à 1974, où la commune de Guelma fut érigée en Chef-lieu de wilaya issue de la wilaya d'Annaba. Lors de la réorganisation territoriale de 1984, la commune d'Oued Zénati avait perdu les deux tiers de sa superficie au profit de nouvelles communes émergentes Ras El Agba, Ain Régada et Bordj Sabath. (Groupe de photo n° 1).

En 1966, la région d'Oued Zénati comptait 14 479 habitants dont 10 743 se trouvent dans la commune principale représentant 74.19 % du nombre global et qui peut être considéré comme une agglomération semi urbaine. Par contre Bordj Sabath et Ain Régada représentaient tous les deux respectivement 2 145 et 1 591, puis 17 725 habitants en 1977, avec un taux de croissance de (22%). Ce nombre a doublé en 1987, arrivant à 28 339 habitants, soit un taux de croissance de (60%). En 1998 la population avait atteint 46 970 habitants avec (66%) de taux de croissance et (14 %) en 2008 avec un nombre de 53 415 habitants. (Figure n°1).

Figure n°01: Région d'Oued Zénati : Croissance de la population.



Source : RGPH de l'ONS.

GROUPE DE PHOTO N°1: VILLE D'OUED ZENATI.



Source : Photos prise sur terrain par l'auteur.

2-2-2 L'agriculture principale activité économique :

La région d'Oued Zénati est connue par son passé relatif à un certain dynamisme agraire caractérisé par l'arrivée d'une grande compagnie de développement agricole nommée Société Générale Algérienne (S.G.A). Ainsi que la ligne de chemin de fer de Bône-Guelma et son prolongement vers Constantine dès 1879, qui traversait le village d'Oued Zénati. Elle alimentait le marché de blé et de produits agricole le plus important de l'Est algérien, celui de Constantine et le marché hebdomadaire (chaque dimanche) du village d'Oued Zénati qui abritait tous genre de commerce et surtout la vente du cheptel ovin.

Cette région de terres fertiles, était autrefois riche en matière de production agricole, notamment la céréale, puisqu'elle était considérée comme le "Grenier de blé" de Rome. Le blé dur (*Triticum durum*) est représenté par un très grand nombre de variétés diverses adaptées aux conditions climatiques de la région et qui porte son nom. On peut citer la variété des BIDI, Bidi 17, le "Zenati x Bouteille 15 953", etc. (ITGC du Khroub). « Les rendements étaient très bons du fait du caractère "phosphaté" des nouvelles terres, surtout aux environs de Souk Ahras, de Guelma, de Constantine et dans la plaine de la Medjana. » (C. A. Julien, 1978, cité in Raham, 2001). (Groupe de photos n°2).

Groupe de photos n°2 : Région d'Oued Zénati : Céréaliculture.



Source : photos prises par l'auteur.

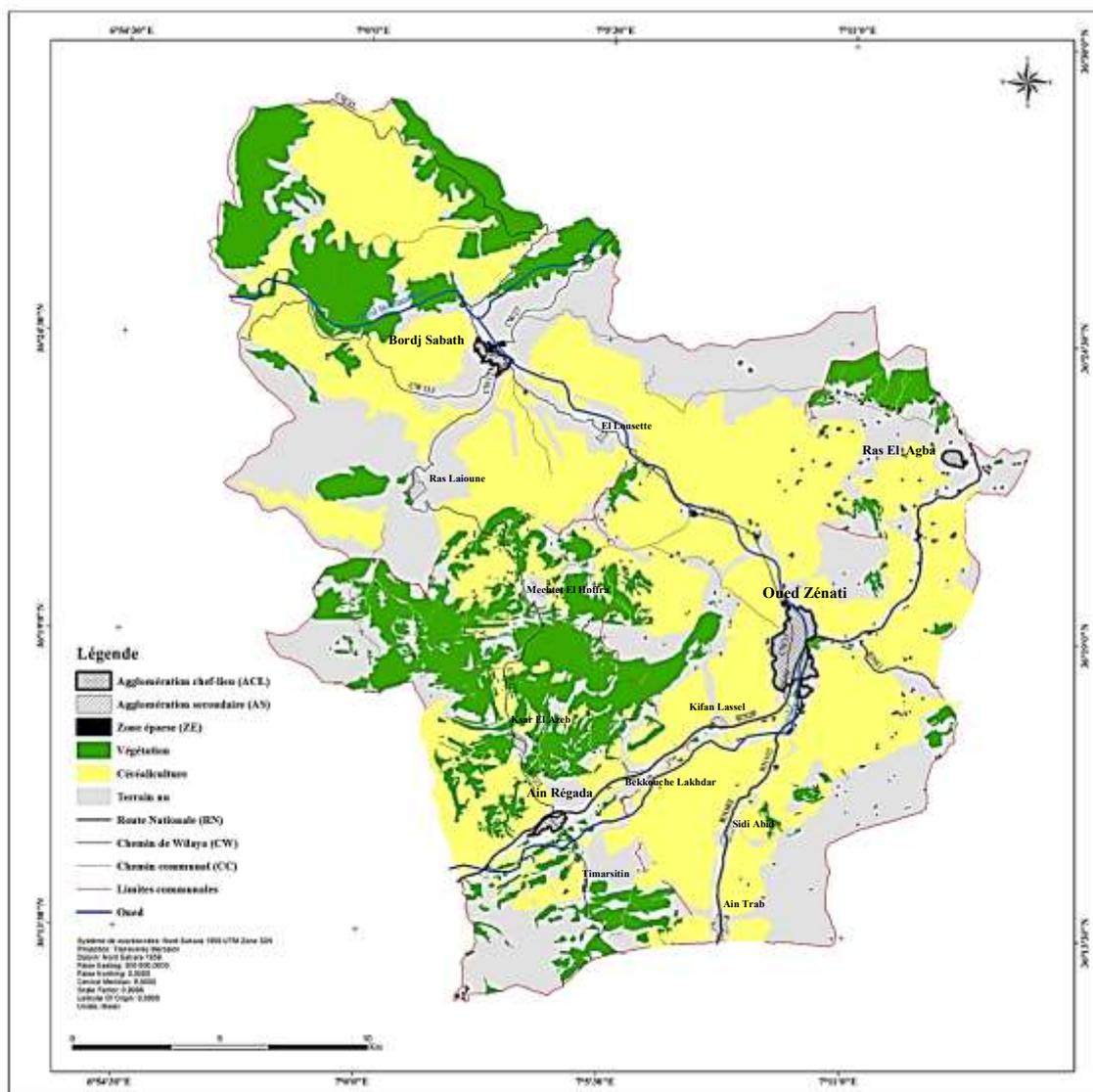
Durant la campagne agricole 2010/2011, la région d'Oued Zénati couvre (41 714 ha) de superficies agricoles totales (SAT), soit (84,38%) de la surface globale de toute la région (49 433 ha) et (10,44%) de la superficie globale de la wilaya. La superficie agricole utile (SAU) qui est la zone d'activité agricole représente (27 687 ha), soit (56%) de la SAT de la région et (47,01%) de la SAU globale de la wilaya. Les pacages et parcours dans la wilaya représentent (13 455 ha) dans la région d'Oued Zénati soit (25,16 %) de la superficie globale. La couverture forestière est égale à (6 234 ha), c'est-à-dire (6,08%) par rapport au total de la wilaya. Les terres improductives comptent (582 ha) dans notre région, soit (2,20 %) de la surface totale de la wilaya. (Tableau n°2, carte n°3).

Tableau n°2 : Région d'Oued Zénati : Répartition de la SAT, campagne agricole 2010/2011.

Communes	S.A.U	%	Pacages et parcours	Terres improd.	SAT	%	Forêts	Terres improd.	Terrains urbains	Superficie totale
Oued-Zénati	9 124	67,59	2 952	218	12 361,59	91,57	600	-	606	13 500
Bordj Sabath	8 367	42,11	5 816	210	14 435,11	72,65	5 024	-	453	19 870
Ain Regada	6 743	56,76	4 275	144	11 218,76	94,44	400	-	317	11 879
Ras el Agba	3 193	81,37	402	10	3 686,37	93,94	210	-	109	3 924
Total région d'Oued Zénati	27 687	56,01	13 445	582	41 714,00	84,38	6 234	-	1 485	49 433
Total wilaya de Guelma	183 644	47,01	68 035	33 038	284 717,50	72,88	86 517	17 036	12 886	390 651

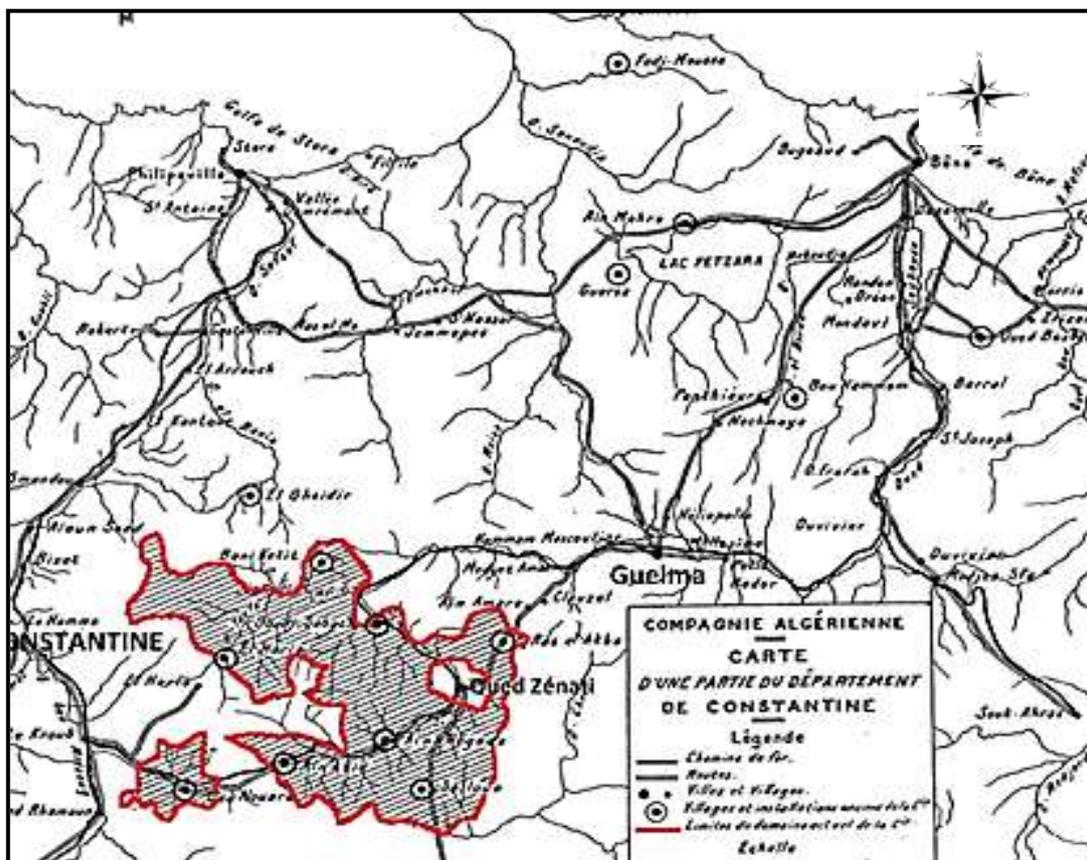
Source : Données du service statistique de la direction des services agricoles de la wilaya de Guelma.

Carte n°3 : Région d'Oued Zénati : Occupation du sol. 2010



Source : Élaboration propre à partir de l'image Landsat 2016.

CARTE N° 5 : REGION D'OUED ZENATI : TERRAINS DE LA SGA. 1865.



Source : PASSERON René : les grandes sociétés de colonisation en Afrique du Nord 1925

La circonscription de Bône comptait 10 433 ha.06 a.99 c, réparti entre Azel Oued Besbes, Azel de Bouhmama, Azel de Gouerssa, Azel de Fedj Moussa et Azel d'Ain Morkha. 05 autres Azels des environ de Bône, 57 Azels de la vallée de l'Oued Zénati et 16 des Souahlia, comportant une superficie de 71 589 ha 06 a 99 c. Par contre dans la vallée d'Oued Zénati, ainsi que dans la zone des Souahlia et des Ouled Attia, il est question de 61 156 ha 92 a 85 c de terre de labours et de parcours d'un seul tenant.

La S.G.A dans son contrat, était chargée de la création de trois nouveaux villages : Bounouara à l'origine Marignon, Ain Abid à l'origine Magenta et Ain Regada à l'origine Embigo. Son siège se trouve à 10 km d'Oued Zénati, à Ain Régada, est sert jusqu'à nos jours comme dépôt de céréaliculture de la compagnie algérienne de céréales et légumes secs (C.C.L.S). (Groupe de photos n°3).

En 1877, la société avait commencé à sous louer ses terres par des fractions, ce qui a contribué au morcellement de grandes superficies et ce qu'il lui a coûté sa dissolution et son remplacement par la Compagnie Algérienne C.A.P.E.R en 1878. Cette dernière en fin de compte n'a fait que concourir

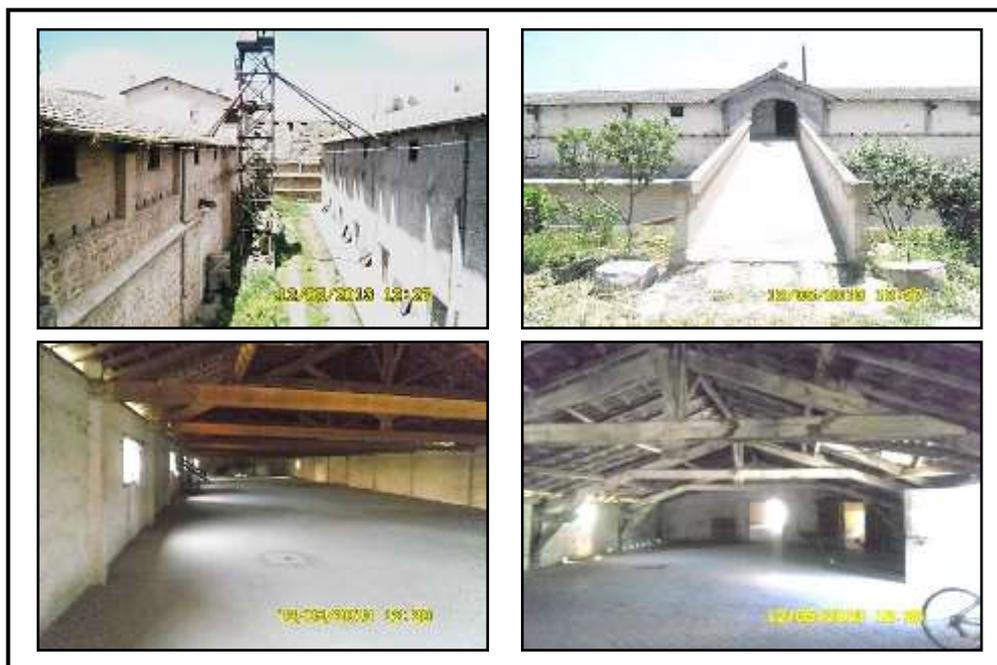
d'avantage au morcellement du domaine et n'a conservé à la fin que les terrains se trouvant sur la vallée d'Oued Zénati.

3-2-2 La commune de plein exercice d'Oued Zenati (C.P.E) ^{ix}

La commune de plein exercice (CPE) faisait partie de l'arrondissement de Constantine, située sur une altitude de 621 m et englobant 8 581 habitants en 1881. Elle comptait plusieurs sections : celle de Oued Meridj (A), Oued Bousekoune (B), Oued Goulib (C), Sidi Tamtam (D), Bled el Hoffra (E), Oued Merrakeb (F), Oued Ain Trab (G), Henchir Loulou (H), Oued M'Guesba (I), Tamlouka (J) et Ain Abid (K). (Carte n°5).

Le centre communal d'Ain Abid créé en 1878 par la (S.G.A), s'est détaché de la commune de plein exercice d'Oued Zénati ainsi que Douar Zénatia de la commune mixte qui porte le même nom pour former la commune de plein exercice d'Ain Abid en 1885. (Yamina Arfa, 2006). C'est ainsi que sur le territoire d'Oued Zénati, l'Etat colonial décida d'implanter quatre centres échelonnés sur la route provinciale Constantine Guelma :

Groupe de photos n°3 : Siège de la S.G.A à Ain Régada pas loin de la localité d'Oued Zénati.



Source : photos prises par l'auteur.

- Centre d'Oued Zénati : crée en 1865, il fut agrandi jusqu'à 1870 au centre de Sidi Tamtam (au sud d'Oued Zénati) pour recouvrir une superficie de 3 100 ha. (Carte n°7.
- Centre de Ras el Agba : il a été déclaré périmètre en 1896 et fut agrandi jusqu'en 1905. Il s'étendait sur une superficie de 1 014 ha.
- Centre de Ain Trab : crée au sud sur l'axe routier Oued Zénati Montcalm (Tamlouka), dès 1871, et agrandi jusqu'à 1895, il s'étendait sur 400 ha.
- Centre d'Ain Régada : ce centre échoua par suite d'une épidémie de paludisme qui sévissait dans la région.

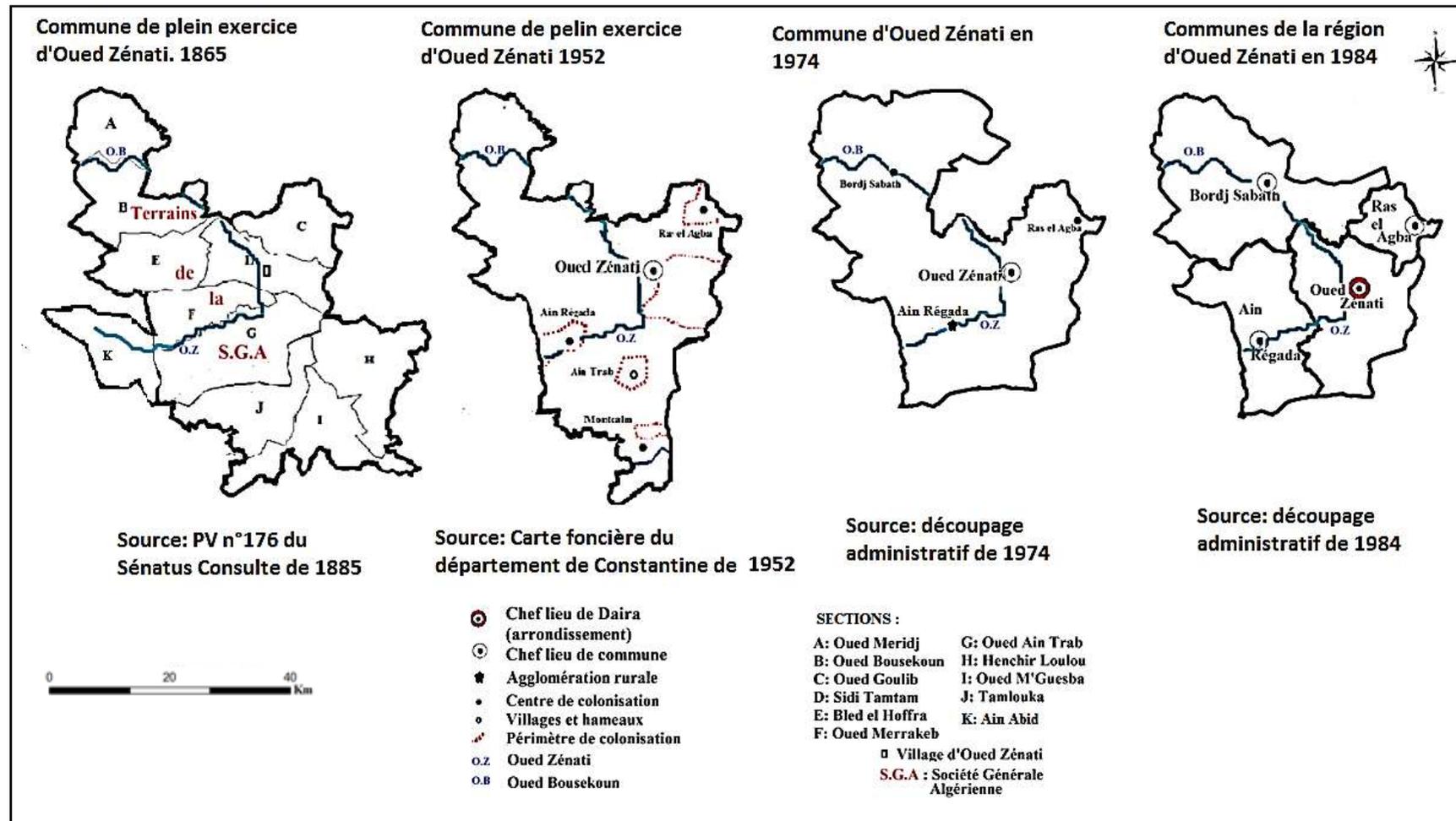
Le territoire de la commune de plein exercice d'Oued Zénati était d'une superficie de 49 806 ha, contenant 1 153 ha 01 a, terrains Melk appartenant à la loi française, 45 193 ha 06 a, terrains privés appartenant aux européens, 714 ha 40 a terrains de parcours, 562 ha 53 a, terrains domaniaux, 12 ha 80 a 75 c, espaces forestiers et 514 ha 64 a, terrains du domaine public. La population de la commune de plein exercice contenait 15 553 habitants dont 1 115 européens en 1917. Elle était composée de la banlieue et des fermes isolées avec 3 406 ha, Montcalm centre (Tamlouka) avec 3 396 ha, le hameau d'Ain Trab avec 412 ha, Ras El Agba avec 1.068 ha, le village d'Ain Régada 41 524 ha et les terrains de la (S.G.A). (Tableau n°3).

Tableau n°3: REGION D'OUED ZENATI : PROPRIETE FONCIERE DE LA CPE, 1917.

C.P.E	Section et fractions	Population		Domaine Public	Domaine de l'État		Communaux		Propriétés Privés		Total
		Européens	Algériens		Forêt	Autres	Terrain de parcours	Autres	Européens	Algériens	
Oued Zénati	Banlieue et fermes	593	3.018	76	-	14.99	-	362	1 800	1 153.01	3 406
	Mont calme, centre	264	2.905	119.64	-	386.15	373	07.98	2 509.23	-	3 396
	Ain Trab, Hameau	21	31	14.68	-	54.57	39.20	15.63	287.92	-	412
	Ras El Agba, hameau	87	2 328	19.32	-	106.82	302.20	02	637.66	-	1 068
	Concessions de la S.G.A et Ain Régada	150	6 156	285	12.80.75	-	-	-	39 958.5	-	41 524
Total		1 115	14 438	514.64	12.80.75	562.53	714.40	387.61	45 193.06	1 153.01	49 806

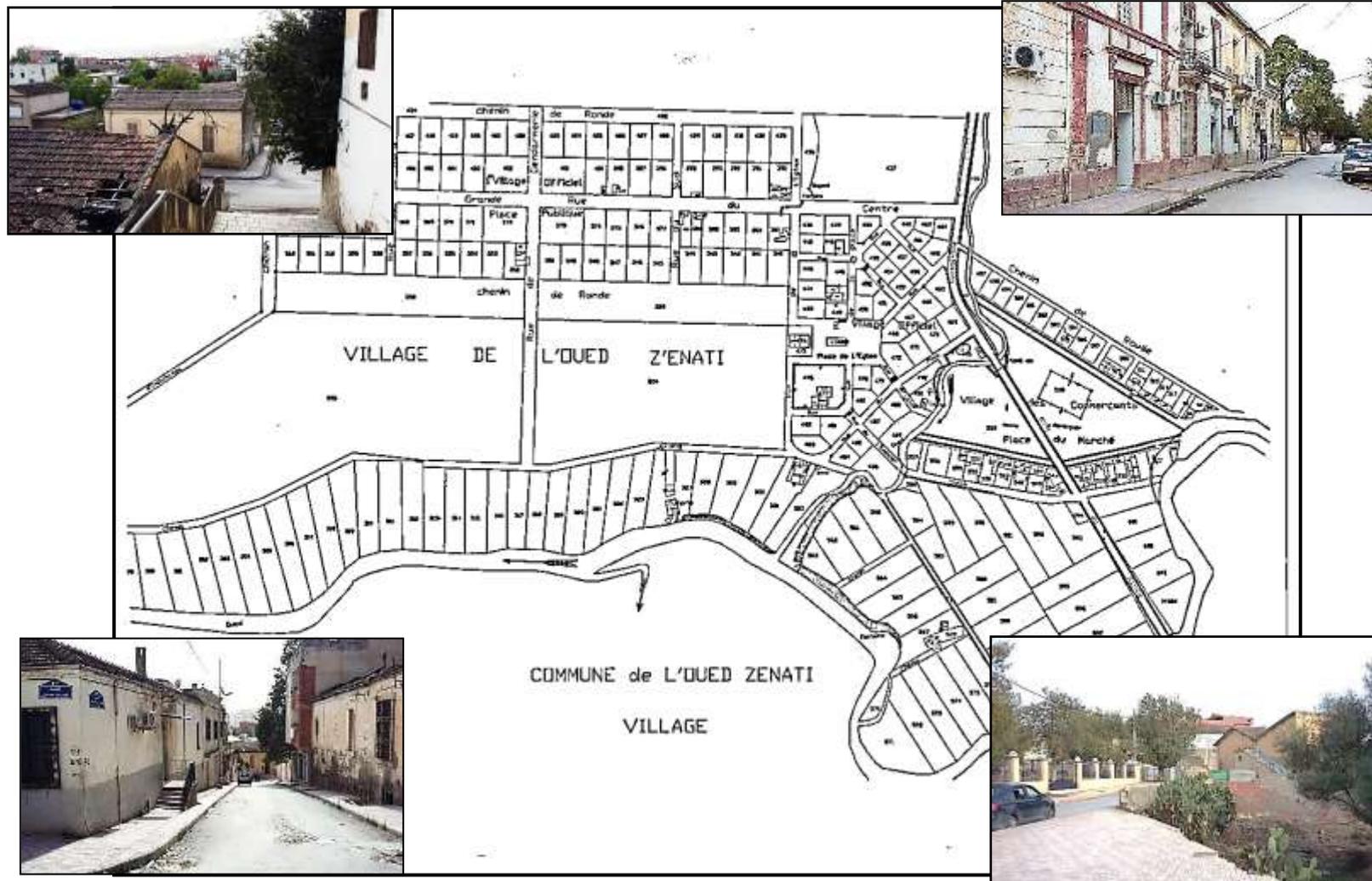
Source : Perrymoff 1917 pages 6-7.

CARTE N°6: REGION D'OUED ZENATI : EVOLUTION TERRITORIALE.



Source : Elaboration propre à partir de diverses sources

CARTE N°7: LE VILLAGE COLONIAL D'OUED ZEANTI, 1865.



Source : Sénatus consulte PV n°126 + photos prise par l'auteur

Dix ans après la loi du Sénatus consulte; la loi Warnier du 26 juillet 1873, appelé aussi, la loi du colon ou loi des enquêtes collectives, francise le régime juridique et abolit par voie de conséquence l'indivision. Le domaine privé communal a été constitué notamment à l'occasion de l'application de ces deux lois, il se compose surtout des terres de parcours sur lesquelles des droits d'usage sont concédés aux particuliers et les biens de l'État acquis de gré à gré ou concédés gratuitement.

La loi du 28 avril 1887, appelé le petit Sénatus consulte ou celles des enquêtes partielles, était venu pour le partage des biens des tribus entre ses membres et par conséquent l'introduction de la propriété individuelle et depuis les termes Melk et Arch^s sont désormais dite: Propriété privée et Propriété collective. Ces deux dernières lois n'ont pas été appliquées sur les terrains de la région d'Oued Zénati, étant donné que leurs natures juridiques sont des Azels.

En 1910, la propriété européenne représentait 85.4% de l'inventaire foncier total d'Oued Zéanti, les terres titrées sont de 4.7%, les terres domaniales sont de 7.9% et les terrains communaux représentent 2%. En 1950 la colonisation officielle était de 91%, la propriété privée de 2%, les terres domaniales de 5.3% et les terres communales représentaient 1.7%. (Tableau n°4).

Tableau n°4 : REGION D'OUED ZENATI/ : STATUTS FONCIERS, PERIODE DE COLONISATION.

Années	Statuts fonciers à Oued Zénati.	%	Total %
1910	Propriétés européennes	85,4	100
	Terres titrées	4,7	
	Propriétés Melk	/	
	Terres Arch	/	
	Terres domaniales	7,9	
	Terres communales	2	
1950	Colonisation officielle	91	100
	Propriétés privées	2	
	Terres Arch	/	
	Terres domaniales	5,3	
	Terres communales	1,7	

Source : Les archives de la wilaya de Constantine.

3-2-3 La commune mixte d'Oued Zénati.

D'après l'arrêté gouvernemental du 05 avril 1876, l'ancienne circonscription cantonale de l'Oued Zénati, fut érigée en commune mixte et le chef-lieu de cette commune a été fixé à Oued Zénati; mais par la suite d'un arrêté du 21 juin 1877, le chef-lieu a été transférée à Ain Régada. Sa superficie était considérée à 72 753 ha, divisé en 8 douars communs comprenant diverses fractions. (Carte n°7). Les tribus forment l'ensemble du territoire de

la commune mixte qui forme la bordure d'une immense circonférence, dont le centre est occupé par le territoire de la commune en plein exercice de l'Oued Zénati et le terrain concédé à la S.G.A. En 1882, une commission territoriale avait décidé la création de nouveaux centres de colonisation ou de fermes isolées dans le territoire de la commune mixte. Ce sont: Bordj M'Heris, Ain Chaya, Ain Bournaz et Tamlouka. (VINCENT, 1883).

Le centre de Bordj M'Heris, situé en douar Hsasnah, divisé en 250 ha de terre Maghzen et en 3 lot de fermes de 83 ha chacune placé à 6 km de Ain Abid. Celui d'Ain Chaya, situé à 10 km de l'ouest de Bordj M'Heris, dans le douar Merachda, sera relié à la gare de Bounouara par un chemin d'accès de 10 km et à la route nationale n°2, par un chemin d'accès de 7 km. Ces terres sont proposées à la culture viticole.

Le centre d'Ain Bournaz situé à 5 km au nord d'Ain Abid, possède des terres de cultures de très bonne qualité de 14 000 ha, il serait allotis de 40 ha, soit 1200 ha et le surplus affecté au communal. Ces terres sont des azels d'Ain Bournaz et bled el Djelili. La création de ce centre a été ajournée à cause de l'eau.

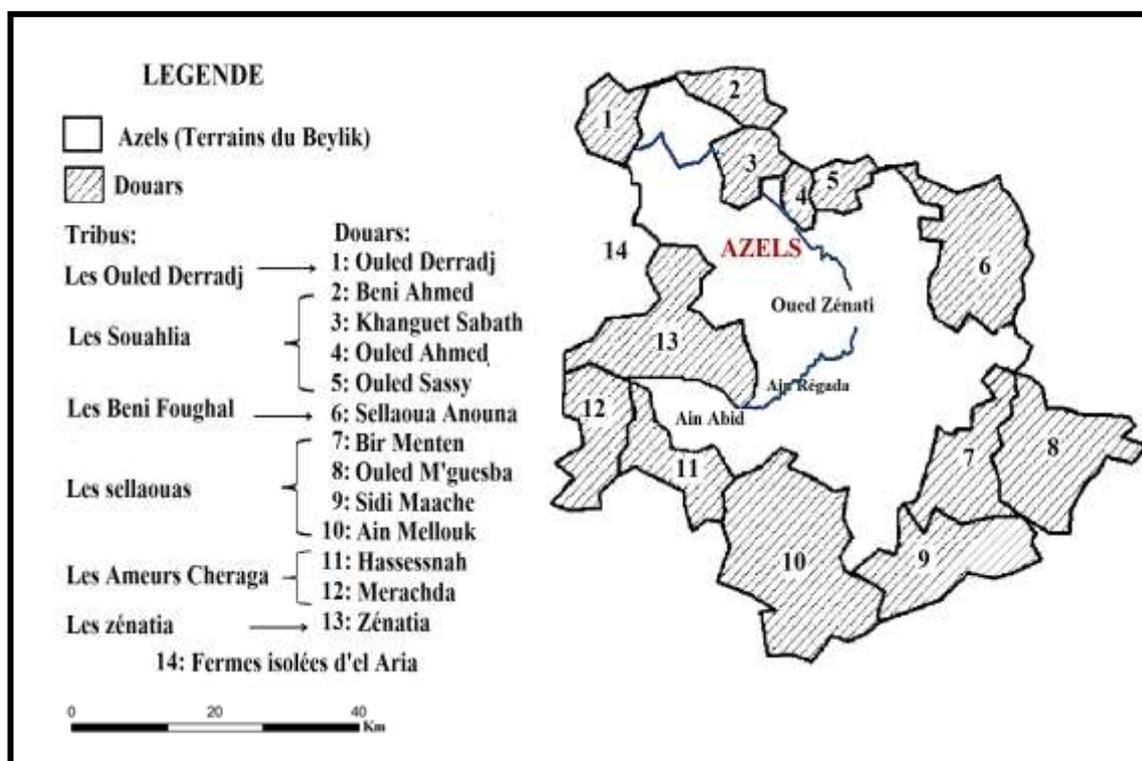
Pour le village projeté de Tamlouka, bien qu'il fasse partie du territoire de la commune en plein exercice d'Oued Zénati, l'idée de la création d'un centre a été étudiée par la commission en 1872, mais ne fut réalisé réellement qu'en 1882. L'Azal de Tamlouka a été concédé à la SGA par le décret du 18 mai 1865. Le village de Tamlouka, serait desservi par le chemin de grande communication n°10 d'Ain el Baida à l'Oued Zénati et serait distant d'environ 18 km de ce dernier point.

En plus des tribus, le territoire de la commune mixte comprenait trois Azels qui ont été alloti en trois fermes : l'Azal Khaletani d'une superficie de 271 ha 05a, a été concédé en 1874 concédé à trois colons, l'Azal Ain Ghorab ben Djelili d'une superficie plus grande égale à 292 ha 88 a, a été réparti en lots de fermes concédé à quatre colons et l'Azal Baidia, d'une superficie de 273 ha76 a, deux attributaires y sont installés. (VINCENT, 1883). (Carte n°8 et figure n°2).

3.3 Periode de l'indépendance :

Toutes les informations que vous allez retrouver ont été recueillies de la subdivision agricole d'Oued Zénati, du service foncier de la direction des services agricoles (DSA) de la wilaya de Guelma et de l'office national des terres agricoles de la même wilaya (ONTA).

CARTE N° 8 : REGION D'OUED ZENATI : COMMUNE MIXTE.



Source : Élaboration propre à partir de la carte foncière de 1952.

3.3.1 Période socialiste de l'Autogestion

Agricole (1962-1970) :

Les procédures de l'autogestion agricole ont été appliquées dans la région d'Oued Zénati qui territorialement appartenait au département de Constantine en cette époque, en donnant naissance à 04 domaines autogérés : Domaine Saïdia, domaine Bouzedira, domaine Benchettioui et domaine Haddam (à Ain Régada). Couvrant une superficie de 14 242 ha, soit (32,7 %) des terres utilisées par l'agriculture et d'une surface agricole utile (S.A.U) de 10 082 ha, soit (70 %) du total. Formés en blocs homogènes, ils occupent les terres les plus fertiles tout le long de la vallée d'Oued Zénati. (Tableau n°5).

TABLEAU N° 5: RÉGION D'OUED ZÉNATI : DOMAINES AUTOGÉRÉS, 1963.

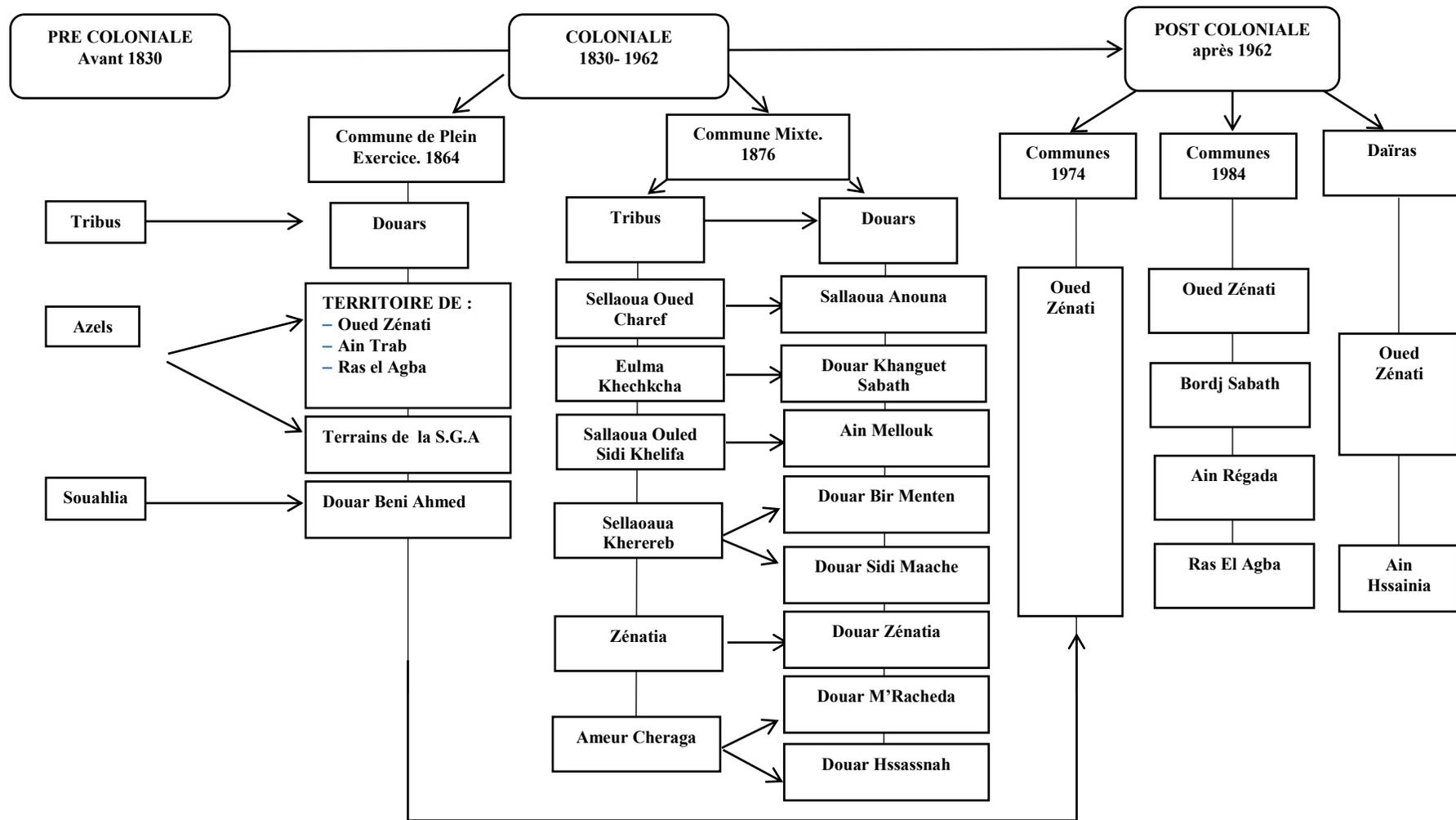
Commune	Nbr de domaines	Domaines Autogérés	Sup (ha)
Oued Zénati	04	Haddam	4 405
		Saïdia	3 730
		Bouzedira	3 507
		Benchettioui	2 600
Total			14 242

Source : Subdivision agricole d'Oued Zénati.

Le domaine Haddam, était le plus important avec une superficie de 4 405 ha, constitué d'un mono – bloc s'étendant de Ksar El Azeb au Nord jusqu'au Sud de Timersstine au Sud-Ouest d'Oued Zénati. Puis vient le domaine Saïdia avec une superficie égale à 3 730 ha, constitué de 6 blocs éparpillés tous le long de la vallée d'Oued Zénati. Parmi eux, un bloc se trouve sur le territoire de la commune d'Ain Makhlof. Le domaine Bouzedira vient en 3^e position du point de vue superficie qui est égale à 3 507 ha, formé de 3 grands blocs homogènes distants les uns des autres et le domaine Benchettioui avec une superficie de 2 600 ha, constitué de 2 blocs cohérents bien espacés l'un à côté de l'autre.

Les C.A.M par contre se trouvaient dans la commune de Tamlouka et celle d'Ain Makhlof, qui faisaient partie de la subdivision agricole d'Oued Zénati en cette époque, jusqu'au 1994 où elles intègrent celle d'Ain Makhlof. Leurs domaines sont consécutivement : Melki, Tayouj, Takouk et C.A.M Tekouk, ainsi que domaine Ourlati et C.A.M Ourlati. La commune de Roknia avait un seul domaine celui de Bouchama.

FIGURE N°2 : RÉGION D'OUED ZÉNATI : ÉVOLUTION DES UNITÉS TERRITORIALES.



Source: Élaboration propre.

3.3.2 Période socialiste de la Révolution Agraire (1971- 1980) :

Le secteur de la révolution agraire jouissait d'un fort impact dans la région d'Oued Zénati, ceci se traduisait par le nombre important de coopératives (C.A.P.R.A), créés en 1971 en parallèle aux domaines autogérés. Il couvre une superficie de 24 798 ha, soit (58.4%) des terres utilisées par l'agriculture, avec une S.A.U de 12 234 ha soit (50%) de sa superficie totale. Il y'avait 37 Coopératives dont 2 groupements de mise en valeur de la 1^e phase, celles de la partie extrême Nord sont mal desservies, se trouvent très enclavées sur des terrains accidentés dont la mise en valeur est difficile.

Les unités de 1^e phase sont au nombre de 30, elles se partagent une assiette foncière presque homogène de 22 126 ha, soit (89%) des terres de la révolution agraire, avec une SAU de 10 8814 ha, soit plus de (40%) de leur surface totale. Elles ont été créées sur d'anciennes terres domaniales (21 900 ha), des terres communales (226 ha) et des terres de l'ex- C.A.P.E.R. elles regroupent 678 attributaires.

Les deux groupements de mise en valeur de Ksar el Azeb et d'El Hoffra couvrent une superficie de 4 519 ha, sur des terrains accidentés. Cinq unités souffrent d'un morcellement proportionnel des terres, surtout au Nord comme le cas de l'unité Boulemia qui est constituée de blocs distants de 9 km l'un de l'autre. Au Sud de la région 3 C.A.P.R.A sont touchés par ce problème : les unités Attaf et Labiod, constituées de 3 parcelles chacune et celle de Segueur formée par 2 parcelles. A l'Est la C.A.P.R.A El Bordj est constituée de 2 blocs à Djebel Ancel. A l'Ouest du côté de bled El Hoffra, l'unité Yekhlef est composée aussi de 2 blocs.

Les unités de 2^e phase sont au nombre de sept et se partagent une superficie de 2 059 ha, soit (8.2%) de la superficie globale des terres de la Révolution Agraire, avec une SAU de 1 420 ha, soit (60%) du global. Ces unités ont été constitués de terres nationalisées (absentéistes 1 202 ha), de limitations (857 ha) et de lots cédés par les domaines. Comme c'est le cas des C.A.P.R.A Khalef et Haddouche Salah, qui sont créées totalement de parcelles cédées par le domaine Benchettioui, ainsi qu'une partie de terre de la C.A.P.R.A Tayoudj issus du même domaine. Regroupant 112 attributaires, elles sont situés sur des terrains fertiles, mais leurs situation foncière est peu favorable à la mise en valeur. Car elles représentent un morcellement accentué (5/7), du fait qu'elles ont été créées à partir de donation, ce qui a freiné l'utilisation rationnelle des ressources des exploitations d'où le désistement. (Carte n°9).

3.3.3 Phase de la restructuration (1981-1986) :

Selon les différents textes, en vue d'homogénéiser les différents secteurs de l'agriculture algérienne et d'améliorer les niveaux de performance, une première opération de restructuration fut lancée en 1980, dans le but d'uniformiser les modes d'appropriation,

d'exploitation et de gestion des terres agricoles au sein du secteur public. Depuis la création de la société de développement agricole (S.D.A) en 1982, la délégation agricole de la Daira d'Oued Zénati (D.A.D), qui s'occupait des communes d'Oued Zénati, de Bordj Sabath, de Ras El Agba, d'Ain Régada, d'Ain Makhlouf, de Tamlouka, de Roknia, de Sellaoua Announa et de Bouhamdane. Elle travaillait jusque-là uniquement avec le secteur privé et les CAPRA, jusqu'en 1987 où il y'a eu fusion de la S.D.A avec la D.A.D, devenue la subdivision agricole d'Oued Zénati.

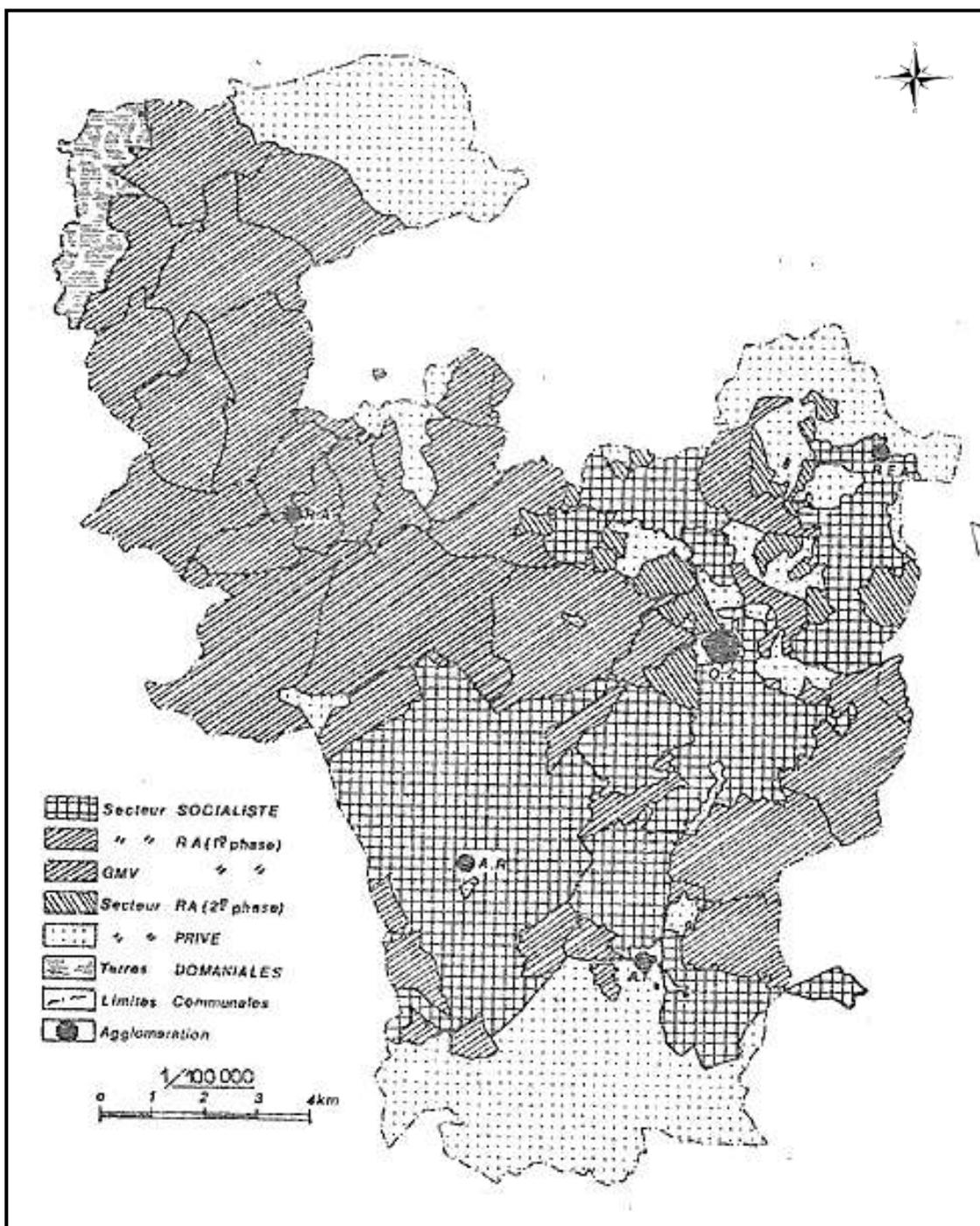
La loi 18-83 portant accession à la propriété foncière (APFA) a permis la création de nouveaux domaines, tels que les domaines autogérés qui sont devenus les domaines agricoles socialistes (D.A.S). Leur nombre et leurs superficies ont augmenté, suite à la réduction des superficies moyennes par exploitation et où il y'a eu union des C.A.M et des C.A.P.R.A et d'autres des attributaires. A l'exception de quelques-uns qui ont été créés sur des terrains de C.A.P.R.A et des terrains d'ex-domaines, comme l'exemple du domaine Labiod à Ain Régada, issue de la C.A.P.R.A Labiod et quelques terrains du domaine Haddam. En 1984, de nouvelles communes ont émergé comme on l'a déjà cité suite au nouveau découpage administratif, donc il y'a eu la création de nouveaux domaines.

3.3.4 Phase de la réorganisation (1987-2010) :

La loi 87-19 du 8 décembre 1987, portant exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, a remplacé les domaines socialistes (DAS) par les exploitations agricoles collectives (EAC) et les exploitations agricoles individuelles (EAI) avec un droit de jouissance perpétuelle accordé aux exploitants. Cette loi a donné naissance à 42 exploitations agricoles collectives (EAC) dans la commune d'Oued Zénati, issues des différents domaines socialistes existants dans la région, avec une superficie agricole totale (S.A.T) de 5 264,25 ha et une superficie agricole utile (S.A.U) égale à 4 930,27 ha. Ainsi que 16 autres se trouvant sur les terrains de la commune de Bordj Sabath, réparties sur une (S.A.T) de 1 656,62 ha, 32 autres à Ain Régada où la S.A.T représente 4 249,98 ha dont la (S.A.U) est égale à 3 905,00 ha et 5 à Ras El Agba avec une (S.A.T) de 1 132,43 ha, dont 1003 ha de S.A.U.

Par contre, les exploitations agricoles individuelles (E.A.I) issues des domaines socialistes, sont réparties entre 130 à Oued Zénati, 15 à Bordj Sabath, 36 à Ain Régada et 18 à Ras El Agba. Ces exploitations individuelles couvrent une superficie agricole totale (S.A.T) égale à 3 057,93 ha et une superficie agricole utile (S.A.U) équivaut à 2 242,87 ha. Dans la commune d'Oued Zénati, on trouve 1 726,81 ha de (S.A.T), dont 1 626,99 ha de (S.A.U). Elle arrive à 847,58 ha à Ain Régada, dont 615,88 ha de S.A.U, 158,54 ha dans la commune de Bordj Sabath et 325 ha dans la commune de Ras El Agba.

CARTE N°9 : REGION D'OUED ZENATI : STRUCTURES FONCIERES, 1979.



Source : Amirèche et Kharfouchi, 1980, p 54.

Concernant les exploitations agricoles individuelles (EAI) issues des CAPRA, nous avons 25 E.A.I issues de la C.A.P.R.A El Bordj d'une superficie cumulée de 643,75 ha dans la commune d'Oued Zénati. On trouve 351 E.A.I, avec une superficie globale de 5 782,56 ha dans la commune de Bordj Sabath. Dans la commune d'Ain Régada, il y'a 80 E.A.I, d'une superficie égale à 1 969,79 ha. Dans la commune de Ras El Agba, on trouve 2 E.A.I de terrains de mise en valeur d'une superficie totale de 24 ha, partagées entre 10 ha et 14 ha chacune issues de l'unique C.A.P.R.A du domaine Khellef. Cette superficie a pris une partie du domaine Benchettioui, du domaine Saïdia et de la C.A.P.R.A Khellef. (Tableau n°6).

TABLEAU N°6 : REGION D'OUED ZENATI : EAI ISSUES DES CAPRA.

Commune	Nbr	C.A.P.R.A	Nbr d'E.A.I	Sup (ha)
Oued Zénati	1	El Bordj	25	643,75
Bordj Sabath	1	Bousslama Mohamed	33	562
	2	Aissani Maamar	21	530
	3	Chader Med	35	693
	4	Djebassa Layachi	39	637
	5	Meziani Taher	30	360
	6	Loucif Taher	22	426
	7	Hachache Miloud	19	521
	8	Nouiouette Chouitter	27	507
	9	Saïdia Noui	23	299
	10	Khacha Zénati	29	363
	11	Boulemia Amar	23	276
	12	Sahten Brahim	12	145
	13	Charef Ramdane	27	395
	14	Boulemzaoutte Med	3	4,22
	15	Touati Houcine	2	18,7
	16	Mise en valeur	6	45,64
Sous total			351	5 782,56
Ain Régada	1	Kiratti	33	977,34
	2	Daher	5	161,52
	3	Mouhoub	10	321,82
	4	El Hoffra (G.M.V)	6	200,5
	5	Agarbia	18	282,74
	6	Mise en Valeur	8	25,87
Sous total			80	1 969,79

Ras El Agba	1	Mise en Valeur	2	24
Sous total			2	24
Total Global			458,00	7 776,35

Source : Subdivision agricole d'Oued Zénati.

A propos de la loi 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière, elle concerne la restitution des terres nationalisées à leurs propriétaires initiaux dans le cadre de l'ordonnance 71-73 portant Rvolution agraire. Cette restitution concernait toutes les terres nationalisées, exception faite des terres mises sous protection de l'Etat avant 1965. Elle a été opérée au profit des donateurs mais n'a pas touché les terres Arch et communales considérées comme propriété de l'Etat.

La venue de l'ordonnance 95-26 du 25 septembre 1995 a été mise en œuvre pour modifier et compléter la loi 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière. La restitution des terres au profit de leurs propriétaires initiaux s'est étendue aux donateurs, et désormais, ils pouvaient bénéficier soit d'une parcelle non encore attribuée équivalente aux potentialités agricoles de la quote-part qu'ils détenaient, ou s'intégrer dans une E.A.C dont le nombre des collectifs est inférieur à celui figurant dans l'acte administratif, soit d'une EAI ou en dernier d'une compensation financière.

La région d'Oued Zénati représente 52,92 % de ces dossiers de nationalisation des terrains privés dans la wilaya de Guelma et 34,38 % des dossiers de donateurs (direction des services agricoles de la wilaya de Guelma, service foncier). Dans la commune d'Oued Zénati, les dossiers traités sont au nombre de 63 dont 12 donateurs avec une superficie égale à 1 952,75 ha. Nous avons 2 dossiers d'une superficie de 95,29 ha à Bordj Sabath, 1 seul dossier d'une superficie de 13,12 ha dans la commune d'Ain Régada et 7 dossiers dans la commune de Ras El Agba d'une superficie égale à 102,46 ha. (Tableau n°7).

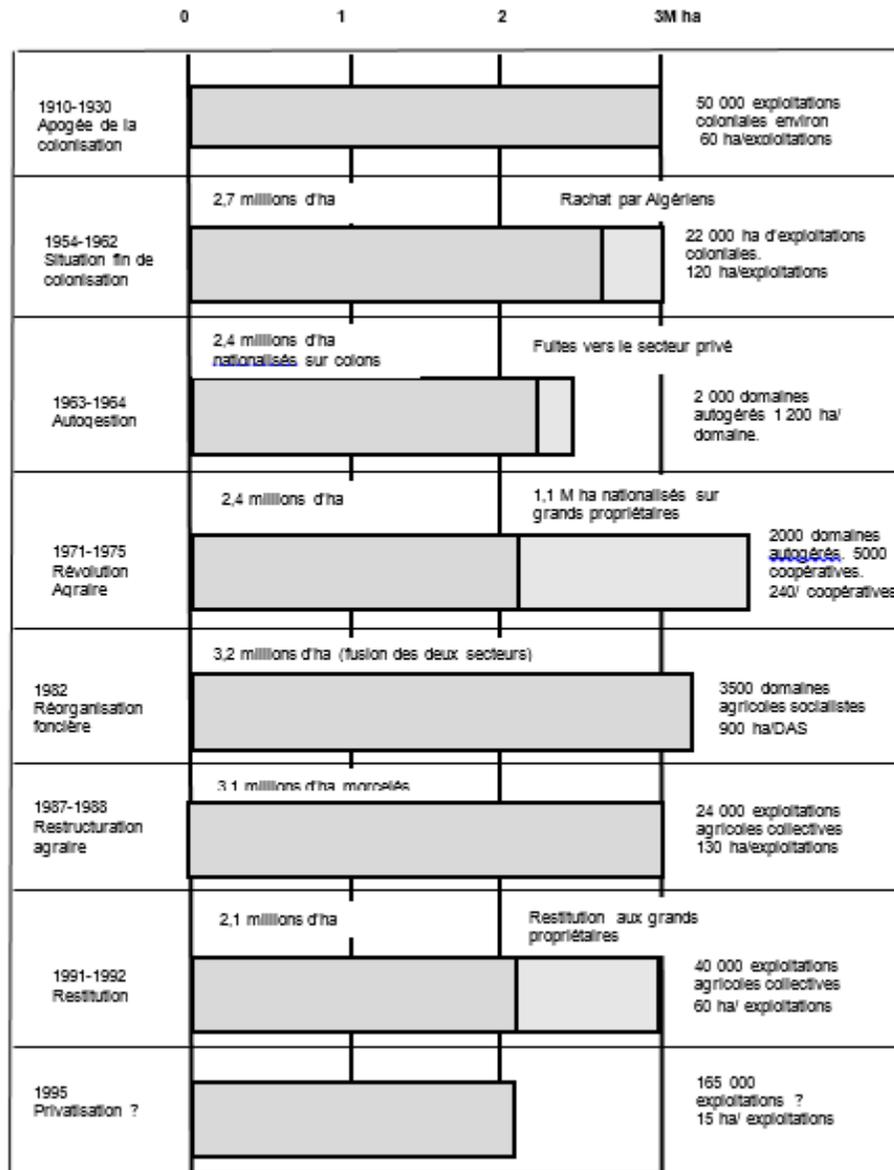
TABLEAU N°7 : RÉGION D'OUED ZÉNATI : RESTITUTION DES TERRES.

Communes	Nombre de dossiers nationalisés	Nombre de dossiers de donateurs	Superficies
Oued Zénati	51	12	1 952 ha 75 a.
Bordj Sabath	2	/	95 ha 29 a.
Ain Régada	1	/	13 ha 12 a
Ras El Agba	7	/	102 ha 46 a.
Total	61	12	2162 ha 62 a

Source : DSA de la wilaya de Guelma.

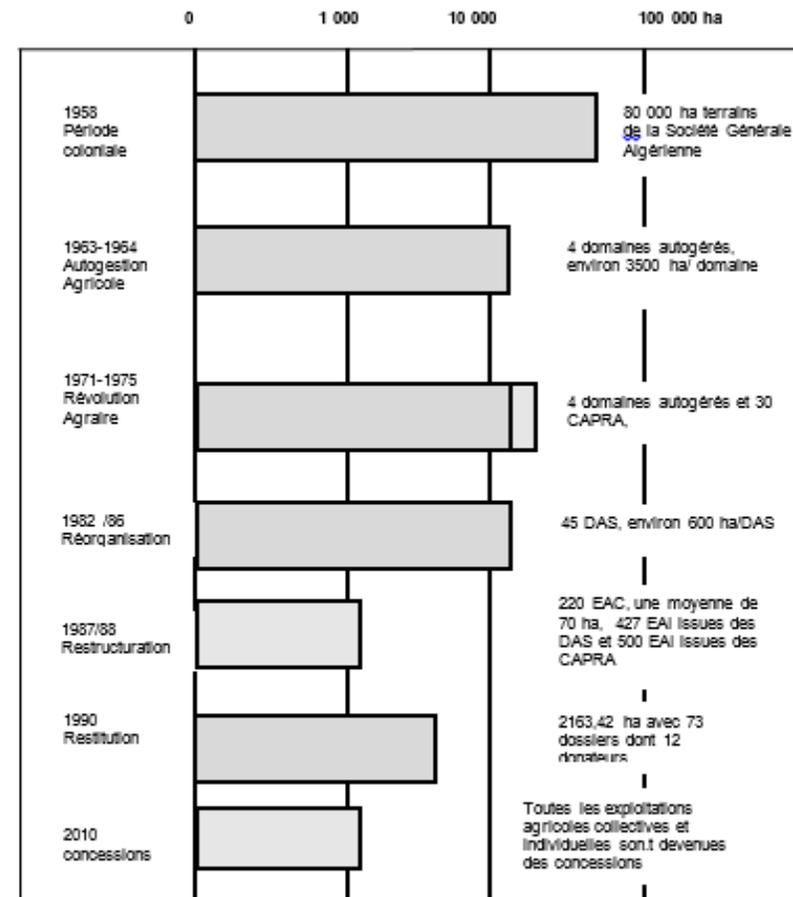
AU NIVEAU NATIONAL

FIGURE N°4 : REGION D'OUED ZENATI : STATUT FONCIER



Source : Côté, 2005, p 58

AU NIVEAU DE LA REGION D'OUED ZENATI

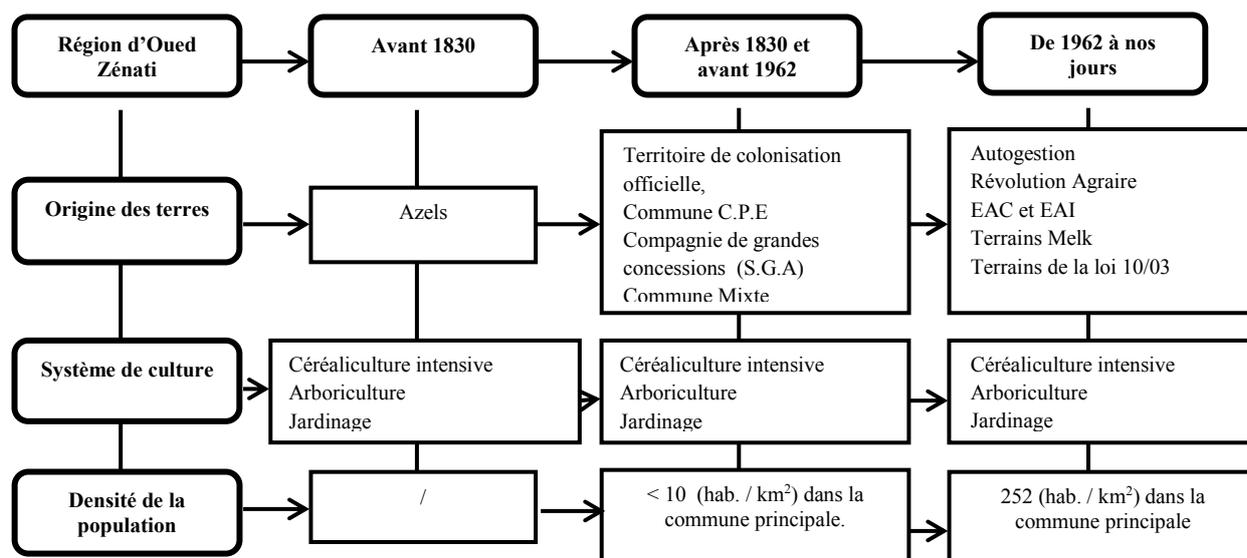


Source : Élaboration propre à partir des données de la DSA de la subdivision agricole et de l'ONTA

Concernant la loi de la concession de 40 ans (10-03), selon les registres que nous avons consultés au niveau de la direction de l'ONTA, de la wilaya de Guelma, l'opération d'adhésion des membres d'EAC dans le programme de concessions de 40 ans, a commencé le 26/09/2010, première date de dépôt des dossiers. Nous avons recensé 5 404 dossiers déposés au niveau de la

wilaya en 2015, ainsi que 1433 actes établis par les domaines (Généralement dans un délai ne dépassant pas un mois). Dans notre région 1 114 dossiers ont été déposés par communes pour 560 actes établis. (Figure n°3 et 4).

FIGURE N°3 : RÉGION D'OUED ZÉNATI : SITUATION FONCIÈRE AVANT ET APRÈS 1830.



Source : Élaboration propre

CONCLUSION

A la lumière de ce qui vient d'être cité, nous pouvons conclure que la question du foncier agricole a été très complexe représentant le fond de la société rurale en Algérie. La recomposition socio-territoriale de la région d'Oued Zénati durant les trois grandes phases de développement historiques de ce pays, nous a permis de comprendre le processus de fonctionnement de tout un système agraire et constituer un échantillon qui pourra être généraliser sur tout le pays par la suite.

Dans la région d'Oued Zénati, durant la période coloniale qui peut être considérée comme la toile de fond de la période qui a suivie, le passage de l'organisation tribale et beylicale à l'époque suivante de colonisation agricole, fut surtout marqué par le remembrement foncier et ce, par l'introduction de société de développement agricole comme la Société Générale Algérienne. Le système culturale dominant était la céréaliculture et n'a fait que continuer jusqu'à nos jours vu la nature du milieu naturel de la région.

Cependant, durant l'indépendance, les lois foncières avaient finalement trois objectifs : faciliter l'accès à la terre, promouvoir la production agricole et régulariser la situation des agriculteurs. La terre est le facteur essentiel de la production agricole, c'est pourquoi l'arrivée de l'office national des terrains agricoles

(ONTA) a été dans un but de contrôler les droits d'accéder, la maîtrise foncière et la régulation foncière. Cependant pour que sa mission réussisse, il faudrait se rapprocher d'avantage des agriculteurs, comprendre leurs soucis pour essayer de régler leurs problèmes et éviter l'abandon de la terre ou son détournement à d'autres fins autres qu'agricoles.

- ⁱ Azel : terres appartenant aux Bey louées à de petits cultivateurs locaux.
- ⁱⁱ Beylik : grande province sous l'autorité du Bey pendant la régence turque.
- ⁱⁱⁱ Maghzen tribu guerrière algérienne chargée de contrôler une région, moyennant certains privilèges sous la régence turque.
- ^{iv} Melk : Propriété privée, de droit aliénable mais rarement vendue.
- ^v Tribu : « La tribu est un ensemble d'individus ayant des habitudes et des intérêts communs, au niveau économique (exploitation de certaines ressources exceptionnelles, grand commerce...) et surtout politico-militaire » (M. Côte, 1993). Au Canada, le terme « premières nations » est préféré à « tribu ».

- ^{vi} Caïdat : Correspond à une région qui pourrait avoir les mêmes caractéristiques géographiques, administrée par un Caïd d'origine locale et peut-être directement sous l'autorité du Bey. (Djamal RAHAM, 2001, p 35)
- ^{vii} Commune mixte : c'est une circonscription vaste, comparable à l'arrondissement et atteignant parfois la superficie de certains départements de la métropole. La population est exclusivement indigène. (Henri Brenot, 1939, douar et cellule administrative en Algérie).
- ^{viii} S.G.A : Société anonyme créée par décret n°178 du 1^e septembre 1869 (selon l'acte administratif du 02/11/1869, vol.198 n°4).
¹⁰CPE : une commune de plein exercice a le même statut qu'une commune métropolitaine.
- ^{ix} Arch : Terrains à propriété collective appartenant à la tribu, inaliénable de droit, elle ne peut pas être vendue ni cédée aux autres

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

Côte M. (2005). « L'Algérie espace et société ». Paris : Masson-Armand Colin, 1996, Média-plus, 2005. 253 p.

Direction de la planification et de l'aménagement du territoire (DPAT) de la wilaya de Guelma, Monographies (2010) des communes d'Oued Zénati, de Bordj Sabath , d'Ain Régada et de Ras el Agba.

George P. (1967), « Précis de Géographie rurale », Paris, Presses universitaires de France.

Gumuchian H, Marois C, Fèvre V, (2000), « Initiation à la recherche en géographie: aménagement, développement territorial, environnement », PUM, 425 pages.

Office national des statistiques (ONS), Recensement de la population et de l'habitat (RGPH) 2008

Sénatus Consulte, P.V n°124, P.V n°127, p146 et P.V n°260 du 02/05/1891, p212. Province de Constantine, Village agricole 1867-1869. Fr. Archives National d'Outre-mer de Marseille (A.N.O.M), Gouvernorat du Grand Alger (G.G.A) 3L/26.

Perrymoff, 1917, "Répartition de la propriété foncière de l'Algérie, Direction des affaires indigènes, Gouvernorat Général de l'Algérie, département de Constantine, statistique de la propriété foncière, arrondissement de Constantine, p 6.

VINCENT E, (1883): « Notice explicative sur la situation des sections composantes du territoire de la

commune mixte écrite par adjoint d'administration à Ain Régada », Archives de la wilaya de Constantine.

Thèses :

Arfa-Cherifi Y. (2006), L'agriculture familiale, Structures foncières et dynamiques sociales, Enquête dans une commune rurale du Constantinois (Aïn Abid). Thèse pour le Doctorat d'État, Option: Sociologie du Développement.

Raham D, (2001), « Les Structures Spatiales de l'Est Algérien. Les maillages territoriaux, urbains et routiers », Université de Constantine1.

Mémoires :

Amireche H. et Kharfouchi M.S (1980), « Restructuration rurale d'une commune sud-tellienne, Oued Zénati wilaya de Guelma ». Institut des sciences de la terre, université de Constantine. 128pages.

Site internet.

Boisson J. P (2005), « la maîtrise foncière clé du développement rural, pour une nouvelle politique foncière », www.ladocumentationfrancaise.fr

Côte M (1985) « Campagnes algériennes : un héritage colonial difficile à assumer ». In: Méditerranée, Troisième série, Tome 55, 3-1985. Hommage en mémoire d' H. Isnard. pp. 41-50. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1985_num_55_3_2323

Elissalde B (2005), « Territoire » revue hypergeo. http://www.hypergeo.eu/IMG/article_PDF/article_285.pdf

FAO 2012, « Cadre programmation par pays Algérie (2013 – 2016) », Rome, Organisation des Nations Unies République Algérienne Pour l'Alimentation et l'Agriculture. ftp://ftp.fao.org/OSD/CPF/Countries/Algeria/ALG_CPF_2013-2016.pdf. Document consulté janvier 2016.